

# Infoparlement

## NOUVEAU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE SESSION D'HIVER 2016

*Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'hiver du Parlement. Pendant cette session, plusieurs textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités.*



Chères et chers parlementaires,

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'hiver 2016 du Parlement. Durant cette session, plusieurs textes de grande importance pour l'avenir de la politique européenne suisse sont à l'ordre du jour des deux chambres, et en particulier la **loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes (16.027)**.

Pour le Nomes, la priorité actuelle est de sauver la libre circulation des personnes (LCP). Il encourage ainsi la Chambre haute à adopter un projet de mise en œuvre de l'art. 121a Cst aussi proche que possible des propositions faites par le Conseil national et la Commission du Conseil des Etats. Ces projets de loi sont équilibrés, respectent le droit antérieur suisse non abrogé et évitent les mots « contingents » et « préférence nationale », qui sont incompatibles avec la LCP au sein de l'UE.

Ces propositions garantissent également la participation de la Suisse aux programmes de recherche et d'échange de l'UE, ce qui est essentiel pour l'avenir de notre pays. Elles permettront en effet à la Suisse de ratifier l'accord sur la Croatie, condition nécessaire au maintien de ces partenariats.

**La sauvegarde de la libre circulation des personnes doit être la priorité, tandis que la participation de la Suisse aux programmes de l'UE Horizon2020, Erasmus + et Media doit être maintenue dans l'intérêt de la formation et de la place économique suisse.**

## CALENDRIER

CN: traité au Conseil national; CE: traité au Conseil des Etats; **en gras**: objet principal.

1 <sup>ère</sup> semaine		
30/11/2016, 08h15-11h15	CE	<b>Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes (16.027)</b>
01/12/2016, 08h15-13h00	CE	<b>Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes (16.027)</b>
	CE	Loi sur les étrangers. Modification. Intégration. (13.030)
	CE	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement portant création d'une agence pour des systèmes d'information (12.057)
	CE	<b>Charte européenne de l'autonomie locale. Protocole additionnel (16.059)</b>
	CE	Mo. Conseil national (Romano). Compétence d'enregistrement de surveillances discrètes dans le système d'information Schengen (16.3213)
2 <sup>e</sup> semaine		
05/12/2016, 14h30-21h45	CN	<b>Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes (16.027)</b>
3 <sup>e</sup> semaine		

12/12/2016 14h30 – 19h00	CN	<b>Développement de l'acquis de Schengen. Création du Fonds pour la sécurité intérieure (16.049)</b>
	CN	Propositions du Conseil fédéral, Département fédéral de justice et police : Po. Schneider-Schneiter. Protéger le droit international et la démocratie directe. Pour davantage de clarté lors des votations populaires (14.4250)
15/12/2016 8h15-13h00	CE	La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. Onzième rapport (16.060)
	CE	Mo. Conseil national (Aebi Andreas). Flux migratoire en mer Méditerranée. Combattre l'origine du problème (15.3688)
	CE	Mo. Conseil national (de Courten). Renoncement à la ratification de la Charte sociale européenne (15.3804)
	CE	Dittli. Accord-cadre entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (16.3671)
	CN	Iv.ct. FR. Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (13.310)

## PRINCIPAUX OBJETS

## CONSEIL DES ETATS

*Mercredi 30 novembre 2016, 08h15 – 11h15 et*

*Jeudi 1er décembre 2016, 08h15 – 13h00*

*Cet objet sera également discuté au Conseil National le 05/12.*

**Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes (16.027)**

**Statut** : Traité par le Conseil National

**Texte** : Message du 4 mars 2016 relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes) [Lire le message](#)

**Commentaire** : *Le Nomes soutient les propositions faites par le Conseil national durant la session d'automne et par la Commission du Conseil des Etats début novembre et encourage la Chambre haute à adopter un texte aussi proche que possible de celles-ci. Ces solutions montrent une volonté de poursuivre des relations saines avec l'Union européenne tout en tenant compte de la décision populaire. Toutefois, elles devront impérativement être compatibles avec la libre circulation des personnes et devront donc être soumises au comité mixte en charge des accords bilatéraux.*

*Le Nomes recommande le refus de toute solution contraire à la libre circulation des personnes.*

*Jeudi 1er décembre 2016, 08h15 – 13h00*

**Objet du Conseil fédéral. Charte européenne de l'autonomie locale. Protocole additionnel (16.059)**

**Statut :** Non encore traité au conseil

**Texte :** « Communiqué de presse du Conseil fédéral du 24.08.2016. Renforcer le droit des citoyens de participer aux affaires locales. Pour renforcer le droit des citoyens de participer aux affaires communales, le Conseil fédéral entend ratifier un protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce mercredi, il a pris acte des résultats de la consultation sur la question et a approuvé un message à l'intention du Parlement. Le protocole additionnel garantit le droit des citoyens de participer activement aux affaires communales. Il oblige les Etats parties à accorder aux communes les compétences nécessaires pour que ce droit puisse être exercé. Celles-ci sont tenues de se doter de règlements définissant les modalités d'exercice de certains droits de participation des citoyens, comme la participation aux scrutins populaires communaux ou l'accès aux documents publics. »

**Commentaire :** *La Charte européenne de l'autonomie locale entrée en vigueur en Suisse en 2005 «impose aux Parties d'appliquer des règles garantissant l'indépendance politique, administrative et financière des collectivités locales. Elle prévoit que le principe de l'autonomie locale doit se fonder sur une base juridique, incluse de préférence dans la Constitution. Les collectivités locales doivent être élues au suffrage universel. »<sup>1</sup> Le protocole additionnel adopté en 2009 vise à renforcer ce texte en faisant entrer dans son champ d'application le droit pour toute personne de participer aux affaires d'une collectivité locale.*

*Le Nomes estime, tout comme le Conseil fédéral et le Conseil de l'Europe, qu'il est essentiel de renforcer la participation des citoyens aux affaires locales et recommande donc l'acceptation de cet objet.*

---

<sup>1</sup> Cf. <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/122> (consulté le 16.11.2016)

*Jeudi 12 décembre 2016, 14h30 – 19h00*

## **Objet du Conseil fédéral. Développement de l'acquis de Schengen. Création du Fonds pour la sécurité intérieure (16.049)**

**Statut** : Traité par le Conseil des Etats

**Texte** : «Communiqué de presse du Conseil fédéral du 03.06.2016. Le Conseil fédéral veut que la Suisse participe au Fonds européen pour la sécurité intérieure (FSI). Cet outil contribue à l'accroissement de l'efficacité des contrôles à la frontière et, partant, à l'amélioration de la protection des frontières extérieures de Schengen. Il soutient les Etats qui, de par leur situation géographique, sont confrontés à des coûts élevés pour assurer la protection des frontières extérieures, ce qui en fait un instrument de solidarité important. Le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui le message qui s'y rapporte.»

**Commentaire** : *En participant au Fonds européen pour la sécurité intérieure, le fonctionnement de l'accord de Schengen et la protection des frontières extérieures sont renforcés. Le Nomes soutient l'idée de solidarité liée au Fonds afin d'aider les pays situés aux frontières extérieures de l'UE. En outre, la Suisse pourra tirer avantage de cette protection accrue des frontières extérieures de l'UE et un système de Schengen qui fonctionne. La Suisse doit ainsi continuer sa coopération avec les Etats Dublin. Bien que la Suisse n'ait pas de pouvoir d'influence sur la politique extérieure de l'UE de par son statut d'Etat tiers au sein de celle-ci, elle se doit, en tant que membre de Schengen-Dublin, de participer à l'effort européen pour trouver des solutions à la crise migratoire actuelle non seulement en Europe, mais également sur les territoires d'origine des migrants.*

*Le Nomes recommande l'acceptation de cet objet.*

## Contact et informations



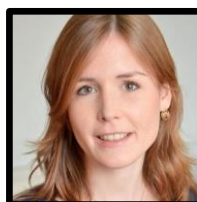
**François Cherix**  
Co-président du Nomes  
[francois.cherix@europa.ch](mailto:francois.cherix@europa.ch)



**Martin Naef**  
Co-président du Nomes  
[martin.naef@europa.ch](mailto:martin.naef@europa.ch)



**Lukas Wegmüller**  
Co-secrétaire général du  
Nomes  
Tél. 031 302 35 36  
[lukas.wegmueller@europa.ch](mailto:lukas.wegmueller@europa.ch)



**Caroline Iberg**  
Co-secrétaire générale du  
Nomes  
Tél. 031 302 35 36  
[caroline.iberg@europa.ch](mailto:caroline.iberg@europa.ch)

### Nouveau mouvement européen Suisse

Scheibenstrasse 29, CP 481

3000 Berne 22

Tél. 031 302 35 36

[www.europa.ch](http://www.europa.ch)

